

LA LISTE DES ÉLUS :

MAIRE	STEVEN LAROSE
CONSEILLER DISTRICT N° 1	DENIS COURTE
CONSEILLER DISTRICT N° 2	RICHARD PÉPIN
CONSEILLÈRE DISTRICT N° 3	SUZANNE DYOTTE
CONSEILLER DISTRICT N° 4	PIERRE BERTRAND
CONSEILLÈRE DISTRICT N° 5	HUGUETTE DROUIN
CONSEILLÈRE DISTRICT N° 6	ÉDITH CREVIER

LES ÉLUS MENTIONNÉS CI-HAUT ONT SUIVI LA FORMATION SUR LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE, TEL QU'INDIQUÉ PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION, DANS LES SIX MOIS SUIVANT LEUR ENTRÉE EN FONCTION. LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES MUNICIPALES AYANT EU LIEU LE 7 NOVEMBRE 2021, LES ÉLUS DEVAIENT AVOIR SUIVI CETTE FORMATION. LA *LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS, LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE ET DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES* (PROJET DE LOI N° 49) A PAR AILLEURS MODIFIÉ LA *LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE* POUR Y AJOUTER DE NOUVELLES EXIGENCES A L'ÉGARD DES MUNICIPALITÉS AFIN D'ASSURER LE SUIVI DE CETTE OBLIGATION.